



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ 02.31.79.80.93.

☎ 02.31.79.56.55.

Compte-Rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

**Séance du
Vendredi 4 Décembre 2009
Convocation du 01/12/2009**

Le Vendredi 4 Décembre 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs PAGNY Laurent, M. GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, M. NAUDIN André, Mme LELONG Nadine, Adjoints au Maire,

Mesdames BOULLEAUX Marie-Laure, GIGAN Chislaine, MENARD Christiane, PÉRON Emmanuelle, Conseillères Municipales,

Messieurs CACHELOU Christophe, DESMORTREUX David, GALLET Xavier,

Pouvoirs : **Madame MBOMA Lorencia à Monsieur DESFLACHES Martial
Monsieur SURIRÉ Olivier à Monsieur GALODÉ Georges**

Absents excusés : **Messieurs CURE Thierry, THOREL Fabrice, TRAVERS Jean et TROUSSICOT Nicolas.**

Secrétaire de séance : **Madame LELONG Nadine**

Formant la majorité des membres en exercices

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire concernant le précédent compte-rendu et donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

I – JEUNESSE

1. Compte-rendu du conseil d'école primaire

Monsieur LOQUÉ rend compte du Conseil d'Ecole Primaire du 13 Novembre 2009.

Le premier conseil d'école primaire de l'année scolaire 2009/2010 a permis à Monsieur STALIN, directeur, de présenter la structure de son établissement.

Les 141 élèves sont répartis dans les 6 classes : CP-CP/CE1-CE1/CE2-CE2/CM1-CM1-CM2) dont les enseignants sont respectivement Mesdames LE SORT, LEMARQUAND, BAULAT, BRIERE, THUAULT et Monsieur STALIN (avec M. PIVARD). Mme TRIMOULET assure l'encadrement de groupes d'élèves dans différentes activités : informatique, bibliothèque, travail individualisé...

Les évaluations nationales sont reconduites dans les mêmes conditions que l'an dernier avec quelques modifications cependant. L'aide individualisée est proposée sur le temps du midi alors que des stages en accord avec les familles seront organisés pendant une semaine en Avril et en Juillet. Les projets présentés par les différentes classes sont axés sur le jardin, la nature et le développement durable. Des sorties et découvertes sont programmées (Maison de la Nature à la colline aux oiseaux, jardins de Claude Monet, Maison de l'eau dans l'Orne, parc éolien du pays de Falaise...)

Les intervenants extérieurs en sport, musique, théâtre interviendront dans le courant de l'année. L'activité piscine pour deux classes à Thury Harcourt pose des problèmes d'encadrement à cause de la nouvelle réglementation de surveillance des bassins.

Les enfants du primaire participeront au Carnaval avec ceux de la maternelle et défileront dans les rues.

Pour Monsieur STALIN, la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants dans le cadre de la citoyenneté semble difficilement réalisable dans la forme initialement envisagée. Il préconise un autre projet appelé « Commission Municipale des Enfants ».

Le parc informatique qui date depuis plus de 10 ans est vieillissant. Monsieur Le Directeur demande qu'il soit renouvelé.

Un document unique d'évaluation des risques (sécurité et hygiène) devra être renseigné en collaboration entre enseignants et Municipalité.

II – BATIMENTS

1. Délibération pour Prémption Propriété BOUILLARD

Monsieur DESFLACHES fait part de sa visite de la propriété de Mme Bouillard en compagnie du service des domaines et de Monsieur Bouillard fils. Cette maison, de par sa proximité avec les écoles, la Mairie, et l'atelier, est intéressante géographiquement pour améliorer le patrimoine communal.

L'habitation, établie sur trois niveaux, est vendue 160 000 € avec deux hangars au plancher en béton, un petit jardin et 1100 m² de terrain.

Le service des domaines l'estime à 146 000 € avec une marge de 10 %. Elle reste très vétuste et des frais conséquents doivent être entrepris pour sa restauration et la rendre accessible au public. L'intérêt du Conseil Municipal s'en trouve amoindri.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de prémption (deux abstentions : Mesdames GIGAN et MENARD).

2. Salle des Fêtes : devis pour mise en conformité des portes

Monsieur NAUDIN informe les membres présents de la nécessité de mettre en conformité avec les normes en vigueur (ouverture simultanée des battants) les portes de la salle des fêtes. En effet, lors de la visite de sécurité au mois d'Octobre, il avait été constaté qu'elles étaient bloquées et difficiles à pousser.

Coût de l'opération : 6 045.78 €TTC par l'entreprise BEHAGUE

Une abstention : Monsieur SURIRÉ.

3. Préfabriqué de l'école : réparations porte et bardage

Monsieur NAUDIN présente un devis de réparation de la porte (gonds déboîtés, changement de la serrure à bascule) et du bardage du préfabriqué de l'école primaire qui laisse entrer l'eau.

Coût de l'opération : 472.42 €TTC

Accord à l'unanimité.

4. Intervention pour la sécurité du local ASEC

Monsieur NAUDIN propose d'effectuer la remise en conformité de l'éclairage de sécurité du local de l'ASEC (blocs de lumière « sécurité » hors service).

Coût de l'opération : 658.15 €TTC

Accord à l'unanimité.

5. Ecoles : Installation électrique des sèches-mains

Monsieur NAUDIN présente au Conseil Municipal les devis de raccordement électrique des six sèches-mains aux écoles.

Coût de l'opération : 1 627.06 €TTC

Accord à l'unanimité.

6. Etude de faisabilité de restructuration de la cantine

Le nombre d'enfants mangeant au restaurant scolaire ne cesse d'augmenter. Pour offrir un meilleur accueil et une meilleure qualité de service, le Conseil Municipal propose deux choix : construire ou agrandir la surface utile du bâtiment existant.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter un architecte afin qu'une étude de faisabilité soit réalisée.

Décision votée à l'unanimité.

III – PERSONNEL

1. Proposition d'avancement de grade dans le cadre de la promotion interne

Dans le cadre de la promotion interne et de la poursuite de carrière, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal territorial, et d'annuler le poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à nommer Madame Nadine THOBIE à ce poste.

IV – FINANCES

1. Tarifs des services et locations 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à appliquer une augmentation de 1.5% sur les tarifs des services et locations proposés par la Commune à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Décision votée à l'unanimité.

2. Délibérations modificatives du budget

- **Transfert de crédits**

Sur décision du Maire,

Considérant que le crédit ouvert à l'article 6574 (*subventions*) du budget de l'exercice 2009 est insuffisant, le Conseil Municipal :

- décide de modifier l'inscription comme suit :

61521 (*terrains*) - 258 €

6574 (*subventions*) + 258 €

- accepte de mandater la somme de 258 € aux FRANCAS du Calvados.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

- **Transfert de crédits**

Sur proposition du Maire,

Considérant que le crédit ouvert à l'article 6232 (*cérémonies*) du budget de l'exercice 2009 est insuffisant, le Conseil Municipal :

- décide de modifier l'inscription comme suit :

61521 (*terrains*) - 5 300 €

6232 (*cérémonies*) + 5 300 €

Décision votée à l'unanimité.

3. Annulation de titres de recettes USSA Tennis

Considérant que les modes de fonctionnement des terrains de tennis ont évolué (plus de droit pour l'accès depuis plusieurs années) et les difficultés financières de l'USSA Tennis, Monsieur Le Maire propose l'annulation des titres émis à l'encontre de cette association pour les années 2006 – 2007 et 2008 soit un montant total de 2 332.75 €. Cette somme sera mandatée à l'article 673 et un transfert de crédit sera effectué de l'article 61521 à l'article 673 d'un montant de 2 333 €

Décisions votées à l'unanimité.

V – VOIRIE

1. Réfection chemin piétonnier La Pommeraie

Monsieur NAUDIN présente au Conseil Municipal deux devis pour la remise en état du chemin piétonnier du lotissement de La Pommeraie, à savoir :

- entreprise COLAS pour un montant de 11 846.38 € TTC

- entreprise T.P.R. pour un montant de 10 787.92 € TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour réaliser ces travaux de réfection et accepte le devis le moins disant.

2. Entretien des arbres de la rue du Canada

Monsieur NAUDIN fait part de ses recherches auprès d'associations d'insertion pour réaliser les travaux d'élagage des arbres de la rue du Canada.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Entreprise Jacqueline à Ifs

pas le matériel nécessaire, refuse le marché

- Association Plaine Emploi à Rocquancourt

pas de réponse

- Lecorps Services (devis inchangé)

2 450 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Lecorps Services à l'unanimité pour clore ce dossier.

3. Réfection de borne incendie

Monsieur NAUDIN propose un devis de remise en état du poteau d'incendie de la rue Eugène Figeac.

Coût de l'opération : 310.96 €TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4. Réparation des barrières au carrefour

Monsieur NAUDIN propose au Conseil Municipal la réparation des barrières de protection du carrefour.

Coût de l'opération : 120 €HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

VI – INTERCOMMUNALITÉ

1. Compte-rendu des réunions de concertation

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des dernières avancées de la mise en place de la Communauté de Communes entre Saint Martin de Fontenay, Clinchamps sur Orne, Fontenay Le Marmion, Laize la Ville et May sur Orne.

Les délibérations de chaque Conseil Municipal pour la création de la CDC ont été regroupées et transmises en Préfecture. L'appellation choisie pour ce groupement de Communes est « La Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne ».

VII – MATERIEL

1. Devis remplacement pompe à eau

Dans le cadre du remplacement du matériel détérioré suite au manque d'huile sur le mélange pris chez le garage OZENNE, Monsieur GALODÉ informe le Conseil Municipal que la pompe thermique installée sur la citerne à eau pour arroser les fleurs à la saison d'été est à remplacer.

Deux devis sont proposés :

- | | |
|----------------------|----------|
| - entreprise MONROCQ | 290 €TTC |
| - entreprise CHIVOT | 299 €TTC |

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement de la pompe à eau et accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MONROCQ.

Une relance amiable a été adressée au garage OZENNE pour connaître les circonstances de l'incident et établir les responsabilités.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1. Enquête de Consommation

Afin de mieux cerner les attentes des Mayens en matière de commerces, un questionnaire sera soumis auprès d'une partie de la population par un Institut Universitaire Technologique de Caen. Cette enquête sera faite par téléphone aux environs du 15 Janvier jusqu'au 30 Janvier 2010.

1. Abribus sens May sur Orne/Thury Harcourt

L'installation d'un abribus est demandée rue du Canada dans le sens Caen – Thury Harcourt pour protéger notamment les collégiens lors d'intempéries.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette demande en raison de la détérioration constante apportée par des actes de vandalisme sur ce genre de constructions et parce que le Conseil Général du Calvados ne finance plus ces installations.

Une demande sera faite auprès des sociétés installant du mobilier urbain sans frais pour la Commune. Si ce type d'intervention est possible sans gêne pour les riverains, la Commune donnerait suite.

1. Sécurité Hauts de May

Après plusieurs réclamations en Mairie, il est soulevé le problème de la sécurité dans le lotissement des Hauts de May. Plusieurs options sont proposées, notamment l'instauration d'une réglementation à 30 km / heure, la pose de panneaux « attention aux enfants », ou de ralentisseurs.

Ce danger n'étant pas limité au seul lotissement des Hauts de May, Monsieur le Maire charge la commission de la voirie d'étudier ce problème pour l'ensemble de la Commune et de soumettre ses propositions au Conseil Municipal.

1. Eclairage du Stade

Le compteur électrique du stade Eugène Figeac est en très mauvais état et n'est plus conforme aux normes de sécurité en vigueur. Après réparation succincte par les services de la STEN, il faut envisager un remplacement complet de l'appareil et un meilleur endroit d'installation. Un devis est en cours. Affaire à suivre.

Le Maire,

Séance levée à 22 h 00.